

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « COAT LIOU »****JUIN 2023****TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Écart n°1)	Élaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Validation par le CCAS CR du CVS
Gouvernance	Prescription 3 (Écart n°3)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Gouvernance	Prescription 4 (Écart n°4)	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	CR du CVS

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

<b>Thématique</b>	<b>N° Recommandation (N° Remarque)</b>	<b>Contenu</b>
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Élaborer un document précisant les délégations accordées au directeur
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.
Ressources Humaines	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Décliner dans le plan de continuité d'activité les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.
Gestion des risques	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.
Gestion des risques	Recommandation 5 (Remarque n°5)	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque n°6)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.